



**PROJET D'INSTALLATION DES DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DES  
POISSONS (DCP) DANS LES EAUX MARITIMES TOGLAISES**

**RECRUTEMENT D'UN CABINET D'ETUDE POUR LA REALISATION D'UNE ETUDE DE  
FAISABILITE SUR L'INSTALLATION DES DISPOSITIFS DE CONCENTRATION DES  
POISSONS (DCP) DANS LES EAUX MARITIMES TOGLAISES**

**Avis à manifestations d'intérêt**

**Référence:** AMI N° 004-21/MEMPPC/Cab/PRMP/DPA du 02 MARS 2021

**Financement : BIE Gestion 2021**

1. Le ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière a sollicité et obtenu des fonds du budget d'investissement et d'équipement de l'Etat, exercice 2021 afin de financer le projet « **la réalisation d'une étude de faisabilité sur l'installation des dispositifs de concentration des poissons (DCP) dans les eaux maritimes togolaises** », et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre dudit marché de prestations intellectuelles.
2. La prestation est constituée en une seule mission et comprend la réalisation d'une étude de faisabilité aux fins de l'installation des dispositifs de concentration des poissons (DCP) dans les eaux maritimes togolaises. Cette étude consistera à poser un diagnostic à partir des données statistiques et de recherche sur les stocks des thonidés et les autres espèces fréquemment attirées par les DCP ; faire le bilan sur la présence et la capturabilité dans les zones de pêche des thonidés ; proposer des solutions techniques de mise en place et les systèmes de gestion des types ancrés tout en évaluant le rapport coût-bénéfice au profit des utilisateurs. La durée d'exécution de l'étude est de deux (02) mois.
3. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt pour la prestation décrite ci-dessus en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter la mission.
4. L'étude sera réalisée par un cabinet d'étude ayant le profil ci-après :
  - être un cabinet régulièrement installé et exerçant dans le domaine des études de faisabilité ;

2

- avoir réalisé des études de faisabilité dans le domaine de la pêche maritime ;
- avoir réalisé deux (02) études de faisabilité dans le domaine de la pêche maritime dont une (01) en matière d'installation des dispositifs de concentration des poissons (DCP) dans les eaux maritimes ;
- avoir réalisé une (01) étude sur les impacts écologiques sur les DCP dans la pêche maritime ;
- avoir réalisé une (01) étude socio-économique ou technico-économique des DCP dans la pêche maritime ;
- avoir des connaissances dans les dispositions et orientations internationales et communautaires (UEMOA, ECOWAP/NEPAD/PDDAA, UA, etc.) en matière de conservation, de protection et de gestion durable des ressources halieutiques ;
- avoir des connaissances sur les outils de régulation dans le domaine de la pêche maritime.

***NB : Seuls les projets accompagnés d'attestations de bonne fin d'exécution seront considérés au titre des expériences similaires.***

5. Les manifestations d'intérêt seront évaluées sur la base des critères ci-après :
- la nature des activités du candidat et le nombre d'années d'expérience (20 points)
  - les qualifications du candidat dans le domaine des prestations (10 points)
  - les références du candidat concernant l'exécution de marchés analogues (60 points)
  - l'organisation technique et managériale du cabinet (10 points)
6. Il est demandé aux candidats de fournir ces informations dans la limite de quinze (15) pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
7. Une liste de six (06) candidats présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'Autorité contractante ; ces candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de **sélection sur la base de la qualité technique et du montant de la proposition (sélection qualité - coût)**.

***NB : Les soumissionnaires sont informés que leurs offres financières doivent être élaborées dans le respect des prix contenus dans la dernière version du répertoire des prix de référence (mercuriale des prix), disponible sur le site du Ministère de l'Economie et des finances au <https://finances.gouv.tg>. Dans le cas contraire, leurs offres seront redressées.***

8. Les candidats doivent accompagner leurs manifestations d'intérêt des documents administratifs suivants :

Pour les cabinets communautaires :

- une copie légalisée de l'attestation d'inscription au registre du commerce et du crédit mobilier ;
- une copie légalisée de la carte d'opérateur économique en cours de validité ou tout autre document équivalent ;
- une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois délivrée par le tribunal compétent ;
- l'original du quitus fiscal datant de moins d'un (01) an ou l'attestation de régularité fiscale datant de moins de trois (03) mois délivré par l'Office togolais des recettes ;
- l'attestation de l'inspection du travail et des lois sociales (ITLS) datant de moins de trois (03) mois ;
- le quitus social datant de moins de six (6) mois ;
- l'original de l'attestation du paiement de la taxe parafiscale de régulation.

Pour les cabinets étrangers :

- un extrait du registre du commerce
- une attestation de non faillite datant de moins de trois (03) mois
- une attestation de paiement de la taxe parafiscale de régulation.

9. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires au sujet des documents de référence au Secrétariat du ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière (MEMPPC), sis à l'Avenue du nouveau palais de la nouvelle Présidence de la République ; département Agriculture, 3<sup>ème</sup> étage, Porte 206 ; Tel : (+228) 91 61 80 08; Email : [secretariat.ministre@maritime.gouv.tg](mailto:secretariat.ministre@maritime.gouv.tg) et aux heures suivantes : de 07 H 30 à 12 H et de 15 H à 17 H.
10. Les dossiers de manifestations d'intérêt présentés en langue française devront être déposés au Secrétariat du ministère de l'économie maritime, de la pêche et de la protection côtière (MEMPPC), sis à l'Avenue du nouveau palais de la nouvelle Présidence de la République ; département Agriculture, 3<sup>ème</sup> étage, Porte 206 ; Tel : (+228) 91 61 80' 08 en **quatre (04) exemplaires (un original plus trois copies)** au plus tard le **12 AVR 2017** à **10H 00**.



**Kokou Edem TENGUE**